RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 01313
Numéro SIREN : 387 768 765
Nom ou dénomination : SEMILLON

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2023 sous le numéro de dépôt 27302

SEMILLON
Société par Actions Simplifiée au capital de 3.400 euros
Siège Social : 111, Route des Acacières – 33720 – ILLATS
N° 387 768 765 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 18 octobre,

La Société HPA, Société par Actions Simplifiée au capital de 28.698.798 €, ayant son siège social au 189, avenue du Maine – 75014 – PARIS, identifiée sous le n° SIREN 892 316 696 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, représentée aux présentes par son Président, la Société CH INVESTISSEMENTS, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Hervé HARDY, laquelle Société HPA, agissant en sa qualité d'Associée unique de la Société **SEMILLON**, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.400 euros, divisé en 340.000 actions,

A pris les décisions suivantes portant sur :

- *la décision à prendre par application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce : dissolution anticipée ou non de la Société,*
- *les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, prenant acte que les comptes arrêtés au 31 décembre 2022, qu'il a approuvés le 19 juin 2023, font ressortir les capitaux propres à (51.578,56) euros, soit à une valeur inférieure à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, décide de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

* * *

La soussignée déclare que le présent acte est signé sur support électronique conformément aux dispositions des articles 1367 et suivants du Code Civil et, qu'à cet effet, elle a utilisé la plateforme en ligne DocuSign (www.Docusign.com). La soussignée convient expressément que (i) la signature électronique qu'elle appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite et (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.

DocuSigned by:
Hervé HARDY
643EDA66D95149F...

HPA _____

Représentée par CH INVESTISSEMENTS, représentée par M. Hervé HARDY